

CFVU DU 1^{er} FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE PROGRAMME INTENSIF HYBRIDE ¹« PLANCHES »

➤ **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 1^{er} février 2024 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le Programme Intensif Hybride « Planches ».

Article 2

Le Programme Intensif Hybride (PIH) est une formation commune entre 3 établissements d'enseignement supérieur issus d'au moins 3 pays européens différents, subventionnée dans le cadre du programme d'échange ERASMUS+ 2021-2027 (Action-clé 131).

Coordinateur académique du programme : Pierre Katuszewski, Professeur en études théâtrales, Directeur du Service Culture de l'université Bordeaux Montaigne.

La formation du PIH « Planches » est organisée entre :

- l'université Bordeaux Montaigne (porteur), 16 étudiants participant au programme ;
- l'Universidad del Pais Vasco (co-organisateur), 8 étudiants participant au programme au minimum ;
- la Goethe-Universität Frankfurt (co-organisateur), 7 étudiants participant au programme au minimum.

Article 3

Le programme de formation s'inscrit dans le cadre du festival *Planches*, festival étudiant international d'arts vivants. Cette expérience englobe l'élaboration d'un spectacle, la mise en place d'une solution de traduction pour une représentation devant un public international, l'adaptation à une salle précise, le travail de répétition et de calage technique avec un régisseur professionnel, puis la représentation.

Le programme combine mobilité physique et activités virtuelles.

Nombre de jours de mobilité physique : 6 (Dates prévues pour la mobilité physique : du 27 mai au 1^{er} juin 2024)

Volume horaire de la composante virtuelle : 6 heures

Les détails du programme figurent dans le dossier de candidature déposé auprès de Erasmus +.

Article 4

Pour chaque participant ayant satisfait aux modalités d'évaluation, le programme est validé par le coordonnateur académique.

A l'issue du programme, les étudiants se verront délivrer 3 ECTS formalisé dans une attestation de réussite délivrée par l'établissement porteur.

¹ Blended Intensive Programmes (BIP)

Le programme est validé de la manière suivante :

Modules	Modalités	Activités	Organisation	Barème
Présentation festival et spectacles	Distanciel	Participation et écoute. Présentation orale en anglais. Echange autour des propositions des autres étudiant.es.	Individuel et en groupe	/2
Traduction	Autonomie et Distanciel	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction du spectacle et des documents de présentation en anglais et en français. • Rendu des traductions en français et anglais. • Echange autour des traductions afin de les améliorer si besoin. Réalisation de surtitrage ou de feuille de salle en anglais et en français.	En groupe	/10
Répétition, représentation	Autonomie et Présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de répétition et de calage avec le régisseur (en français ou en anglais), travail d'adaptation technique de la pièce. • Représentation devant un public. Participation à un atelier pendant le festival.	En groupe et Individuel	/28
Participation et retour d'expérience	Présentiel et autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte des propositions des autres troupes, échanges autour de celles-ci. Développement culturel et critique. Questionnaire à remplir avec des questions de types variés dont des courtes compositions sur leur expérience et sur les spectacles des autres troupes.	Individuel	/10
TOTAL		Une note supérieure à 25/50 est nécessaire à l'obtention des 3 ECTS.		/50

Article 5

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 02/02/2024.*

Présents	16
Représentés	12
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 19/08/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :